



Axa : Opération actionnariat salarié 2007

Comme chaque année, le groupe Axa propose à ses collaborateurs dans le monde entier de souscrire à une augmentation de capital qui lui est réservée. Au Maroc les actions sont cédées selon une formule « à effet de levier » qui représente de nombreux avantages : une décote de 14,25% par rapport au cours de référence, un versement initial multiplié par 10 grâce à un apport bancaire complémentaire moyennant une rétrocession à la banque de 25% de l'éventuelle plus value et les dividendes et la garantie de percevoir, à la sortie, 100% du versement initial. La souscription est ouverte à tout salarié Axa assurance Maroc. Il peut investir la somme qui lui convient dans la limite de 2,5% de sa rémunération annuelle brute.